

Collège A Professeurs : BEAUMATIN Ania, GUIDETTI Michèle, LARGY Pierre, TARTAS Valérie

Collège B Maîtres de conférences : ESPARBES PISTRE Sylvie, FRAPPART Sören, HUET GUEYE Marie, OUBRAYRIE-ROUSSEL Nathalie

Collège BIATSS : DELENNE Hubert, DUGUE-GROSBOIS Marion

Collège étudiants : LOUE Ludovic, CAUSSIEU Dorlane

Suppléants : PAES Manon

Personnalités extérieures : GIRHARDO Laurence, LEBoulLENGER Audrey, MELLIER Nicolas

Conseiller.s.ères présent.s.es : Ania Beaumatin, Hubert Delenne, Sören Frappart, Pierre Largy, Nathalie Oubrayrie-Roussel.

Membres excusés ayant donné procuration : Sylvie Esparbès-Pistre (à Pierre Largy), Michèle Guidetti (à Sören Frappart), Valérie Tartas (à N. Oubrayrie-Roussel), Nicolas Mellier (à Nathalie Oubrayrie-Roussel)

Membres de droit non-votants : Karine OGER (secrétaire)

Ordre du jour du conseil :

1. RD du conseil du 5 07 2021 (vote)
- 2- Fiches postes E-C pour la campagne d'emploi 2022-2023 (vote) et Etat d'une nouvelle demande suite au CUFR du 8 07 2021.

1. RD 5 07 2021 (vote)

Il est demandé aux conseillers si des remarques ou modifications sont à faire sur le RD adressé aux membres du conseil. En l'absence de telles demandes, NOR soumet le RD au vote.

Votants 9	NPPV x	ABS x	CONTRE x	POUR 9
-----------	--------	-------	----------	--------

Le RD du 5 07 2021 est adopté à l'unanimité des élu.e.s présent.e.s ou représenté.e.s.

2- Campagne d'emploi 2022-2023, Rappel état des demandes et fiches de postes (vote)

Pour rappel dans le cadre de la campagne d'emploi 2021-2022, compte tenu de l'analyse des besoins pédagogiques et de recherche au niveau de la licence et du grade master, le département de psychologie du développement a fait état des demandes suivantes au dernier CUFR du 8 juillet 2021 (pour rappel, après discussions et au regard de nouveaux éléments exposés ci-après le vote sur la CE a été reporté au CUFR du 2 09 2021) :

- Une demande de **maintien d'un poste PU de psychologie du développement sur support vacant**, fléché sur le fléché sur le Laboratoire CLLE, avec une mise au concours du support de poste pour 2022-2023 et l'octroi et l'octroi d'un poste d'ATER temps plein pour 2021-2022.
- Une demande de **transformation (repyramidage) du poste MCF vacant, en poste PU en psychologie du développement et de la socialisation**, fléché sur le Laboratoire LPS-DT, avec une mise au concours pour 2022-2023, et l'octroi d'un poste d'ATER temps plein pour 2021-2022.
- **La demande de création d'un poste PR en psychologie du développement et de l'éducation**, fléché sur le Laboratoire LPS-DT, récurrente depuis 2015.

Lors dernier CUFR du 8 juillet 2021, les derniers éléments d'informations et précisions sur les possibilités de transformations de poste MCU en poste PR communiquées par l'administration ont permis de reconsidérer avec acuité **une demande de transformation de poste de type 46,5 au niveau de l'UFR, demande qui ne rentre pas dans une campagne d'emploi synchronisée**. Cependant, étant donné que cette demande concerne une personne promotable rattachée au département de psychologie du développement et au laboratoire PS-DT, il revient au département et au LPS-DT, de se prononcer sur cette demande et de finaliser la fiche de poste.

Une présentation est faite des différentes demandes présentées par les 5 départements lors du CUFR du 8 juillet 2021.

-Sont rappelés les critères et exigences de ce profil de poste par l'administratrice provisoire du département : avoir occupé des responsabilités importantes et significatives définies par l'article 46.5°, *telle que les fonctions de directeur de composante ou de service communs*, dans les activités collectives d'un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel pendant au moins quatre ans dans les neuf ans qui précèdent (art. L. 713-1 du code de l'éducation). Il revient à l'établissement d'apporter des éléments d'appréciation et de validation des dossiers du ou des candidats correspondent aux exigences du profil E/R du 46,5. L'établissement informe le ministère de la demande de 46,5, qui après validation, ouvre la campagne.

Il est rappelé la nuance avec une demande de 46,3 qui est aussi une demande de transformation mais qui nécessite un concours réservé aux MCF ayant HDR et 10 ans d'ancienneté dans le corps, non ouvert à la mutation et au détachement.

La demande de transformation d'un poste MCU en poste PR en psychologie du développement et de l'éducation de type 46.5 est donc portée devant les membres du conseil de département. Cette demande spécifique est à considérer à part des autres demandes.

Suite à une demande de précisions d'un des conseillers, il est souligné que la demande d'un poste de type 46.5 est faite au titre de l'UFR car pour cela il faut avoir été à la direction

d'une composante durant les 4 dernières années et détenir une HDR. Il s'agit d'une opportunité pour l'UFR afin de donner des perspectives à des collègues en termes de promotion interne.

Les conseillers précisent que cette possibilité existe, quelles que soient les personnes concernées (AB). Cela permet d'ouvrir des perspectives aussi pour la personne qui prendra la succession de la direction (HD).

Il est rappelé par l'administratrice provisoire que **le conseil du laboratoire LPS-DT s'est également prononcé à ce propos et soutient :**

- 1- en priorité cette demande de transformation d'un poste 46.5 pour venir renforcer et répondre aux besoins d'encadrement doctoral du laboratoire.
- 2- en second, la demande de repyramidage du poste MCU en PU, rattachée au même laboratoire Dans l'hypothèse où la demande de repyramidage ne serait pas obtenue cette année, il est souhaité que cette demande soit faite pour la campagne 2023 avec une mise en réserve du poste. Un changement a été effectué au niveau de l'intitulé de ce poste afin d'en nuancer le profil.
- 3- en suivant, la demande récurrente de création d'un poste de PR.

Il est rappelé également que ces trois demandes concernent un même laboratoire en raison d'un vivier de candidats potentiels dont l'orientation recherche est fléchée sur l'équipe 3 de ce laboratoire.

AB rappelle que ce sont des arguments mis en avant quand on demande un repyramidage et qu'il y a eu un positionnement à l'unanimité sur ces demandes au niveau du conseil du laboratoire.

PL porte à la connaissance du conseil la demande de personnes qui l'ont interpellées en tant qu'élu et représentant du conseil de département :

-Quelle politique entend développer le département pour soutenir des collègues HDR ou donner des perspectives ou des modalités de soutien à ces personnes dans l'avancement de leur carrière ? La politique du département doit aider à promouvoir toutes les personnes qui ont une HDR.

-L'administratrice provisoire rappelle les très très faibles possibilités de création de postes c'est essentiellement une politique de redéploiement, de maintien de postes.

Idée est bien de promouvoir ou favoriser la promotion interne des collègues mais cela nécessite aussi un investissement des personnes dans des activités ou engagements collectifs (pour un soutien à l'avancement de grade par exemple) au niveau du département ou de l'UFR (les personnes en place s'y épuisent).

Cela ne se joue pas qu'à l'échelle du département mais nécessite aussi un positionnement des autres départements, des discussions collectives entre tous les départements pour faire avancer les situations et que cela soit porteur pour le collectif.

PL demande si les 5 candidates HDR du département peuvent déposer un dossier ou les profils établis et fléchés LPS-DT en écartent-ils certaines ?

- Il est précisé que cela reste ciblé sur le processus de la socialisation/identité/inclusion/éducation et qu'il faut que les dossiers des collègues soient en adéquation avec le profil de poste et en fonction des thématiques développées dans l'équipe.

PL demande quelles sont les perspectives des collègues qui n'appartiennent pas à ce laboratoire, LPS-DT dans les années qui viennent ? Questionnement sur leur avenir et veulent savoir s'il est intéressant de passer l'HDR.

AB Le hasard a fait que les postes demandés soient fléchés sur le laboratoire sauf pour celui laissé vacant par M. Guidetti

Les circonstances font qu'il y a actuellement l'opportunité de faire une demande 46.5 et que cela concerne une collègue appartenant au même laboratoire pour lequel sont aussi effectuées les autres demandes pour les raisons déjà évoquées.

PL : Quelles sont les perspectives, au sein du département, pour ces collègues possédant une HDR ou ayant l'intention de la passer ?

Il est rappelé qu'un nouveau décret est en préparation dans le cadre de la loi LPR qui permettrait, entre 2022 à 2025, à titre expérimental, de promouvoir près de 800 postes MCF-HDR (toutes disciplines confondues). Pour cela, en plus de l'HDR, des activités de recherche, il faut aussi s'investir et prendre des responsabilités collectives.

PL : Qu'est-ce qui peut être envisagé par le département pour ses collègues qui ne font pas partie du laboratoire majoritaire ?

Il est rappelé que cela a aussi été un choix personnel et individuel à un moment donné de quitter le laboratoire. L'administratrice provisoire encourage les personnes à travailler leur activité sur tous les plans et peut les aider à renforcer leur dossier. Il faut que les personnes aient envie de prendre en charge des choses.

HD demande s'il y a eu des candidatures pour la direction du département.

A ce jour, l'administratrice provisoire précise qu'elle n'a reçu aucune candidature.

PL Ces personnes ne manquent pas nécessairement de courage pour se présenter leur candidature à la direction ou à d'autres responsabilités, mais certaines craignent de devoir assumer le risque d'un échec public (ne pas être élue) ceci pour un problème politique et de rapport de force entre laboratoire.

AB Besoin de rééquilibrer les responsabilités collectives au sens large du terme et à différents niveaux.

Après ces échanges, il est procédé aux votes sur la demande de poste 46,5 et sur les fiches profils de poste.

Vote sur la demande d'un poste de transformation d'un poste MCU en PR de type 46.5 :

Votants 9	NPPV x	ABS x	CONTRE x	POUR 9
-----------	--------	-------	----------	--------

La demande d'un poste de transformation d'un poste MCU en PR de type 46.5 est acceptée à l'unanimité.

Présentation des fiches profils des postes demandés.

Après avoir pris connaissance des fiches profils des postes par les conseillers, il est procédé au vote de ces fiches.

- Profil du poste PU de Psychologie du Développement (demande de maintien PU sur support vacant)
- Profil du poste 46.5 Psychologie du développement et de l'Education (demande de transformation MCU en PU)
- Profil du poste PU Psychologie du Développement et de la Socialisation (demande de transformation MCU en PU (repyramidage) sur support vacant)
- Profil du poste PU en Psychologie du Développement (demande de création)

Vote sur l'ensemble des fiches profils de poste :

Votants 9	NPPV x	ABS x	CONTRE x	POUR 9
-----------	--------	-------	----------	--------

Les fiches profil de postes sont acceptées à l'unanimité.

- Pour Information.

Un nouvel appel à candidature pour les postes d'ATER non pourvus à ce jour au niveau du département a été lancé. Un poste d'ATER temps lien et ½ poste d'ATER sont donc à pourvoir. La campagne de recrutement aura lieu du 31 août au 14 septembre 2021. Les recrutements seront examinés au CACr du 14 octobre. Les contrats pourront démarrer le 18 octobre 2021.

La séance est levée à 10h55.

RD établi par Nathalie OUBRAYRIE-ROUSSEL

